

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 26 Mars 2016 31

Présents = J. P. Pélissier, E. Clément, T. Ravoux, W. Diendoune, T. Rouven.
A. Haraoui, S. Régis, S. Flouéni, N. Fayard, P. Denjean, P. Paly
J. P. Ferré.

Excusés : Audrey Courte → donne procuration à P. Denjean.
H. Audouy → donne procuration à P. Harty.

EMPLACEMENT RÉSERVE N°1 du PLU

Maire le prie donc lecture d'un courrier de M. Tosques, propriétaire de la parcelle AB3 qui dde à exercer son droit de préemption sur l'emplacement réservé n°1 pour la portion de 800m². Des démarches ont été entreprises auprès d'un notaire et de la DDT. Les réponses sont incomplètes et ne permettent pas de statuer sur la requête de M. Tosques.

Une évaluation auprès des services des Services et demandes ainsi que la consultation du juge judiciaire de la DDT.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE du PLU

Maire prie rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU faite au vu de l'urbanisme. La mise à disposition au public s'est déroulée du 22/02 au 22/03/2016. 3 observations ont été déposées. Il a pu faire la synthèse.

Le projet a été transmis à l'Etat et aux personnes publiques associées de la CAUE Ariège, la Chambre d'Agriculture, la CC¹ et la PNR. Émettent un avis favorable ou ne soumettent pas d'observations particulières.

L'Etat, la Région, la Chambre des Fédérés n'ont fait part d'aucunes remarques.

Le SCOT de la Vallée de l'Ariège a donné un avis favorable sous réserve que soit prise en compte l'obligation de produire 15% de logements conventionnés. Cette disposition sera analysée sur l'ensemble de la commune. Le règlement du PLU sera complété dans ce sens lors de sa révision.

32

Avant de la réunion générale du PLU sera apportée une réponse à la demande renseignée du SIAOT pour le devenir de la zone AUC de la zone Plaine.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée du PLU.

CONVENTION DE CLISE A DISPOSITION D'UN AGENT AVEC LA COMMUNE DE BAYLOU

M. de Naine propose la mise à disposition d'un agent communal par le biais d'une convention de mise à disposition avec la commune de BAYLOU au tarif horaire de 25€.

INDÉPENDANCE DE FONCTION DES EUS

En l'absence de précisions auprès des autorités la question sera réexaminée lors d'une prochaine réunion.

TRAVAUX

Les travaux de "Boulevard" et de la "Clise" sont "travaux engagés" dès notification du FOAI.

QUESTIONS DIVERSES

- Plaine Fece = travaux débutent début aout
- Convention avec EDF = demande de passage au "Poc de Fer" pour pouvoir accéder à des terrains en contournement.

La séance est levée à 20h15.